

Fédération
des CPAS



Le panier de la ménagère ... pauvre

Partie 1 - Etude quantitative

Ricardo Cherenti
août 2008

Le Service Insertion professionnelle est soutenu par



REMERCIEMENTS

- Les 125 bénéficiaires pour le temps qu'ils ont accepté de nous consacrer et pour la capacité à exprimer leurs difficultés (55 pour la partie 2 et 70 pour la partie 1).
- Les 26 CPAS ayant accepté de nous consacrer du temps et sans lesquels cette étude n'aurait pas pu voir le jour.
- Les travailleurs sociaux des CPAS germanophones pour avoir fait le travail sur base d'un formulaire rédigé en français.
- Sandrine Xhaufaire, Chargée de mission au Service Insertion professionnelle, pour avoir mené les enquêtes de terrain.
- Trang Phan pour le secrétariat et les longs encodages.

Cette publication est disponible et téléchargeable sur notre site, à l'adresse www.uvcw.be/cpas.

Pour citer cette étude

R. Cherenti, *Le panier de la ménagère ... pauvre*, Fédération des CPAS, UVCW, août 2008

Contacteur l'auteur: rch@uvcw.be

Contacts pour la presse

Claude Emonts, Président de la Fédération des CPAS: 04/220 58 04

Christophe Ernotte, Directeur général de la Fédération des CPAS: 081/240 650

"Je suis pour une augmentation du goût de la vie"

Jacques Dutronc

I. INTRODUCTION

Si beaucoup dans la population commencent à s'inquiéter de leur pouvoir d'achat qui serait en baisse et si les médias se sont fait, très régulièrement, le relais de ces inquiétudes, il faut bien reconnaître que peu se sont posé la question de ce que pouvait devenir le pouvoir d'achat des plus démunis. Or, quand la personne à revenu aisé voit diminuer sa capacité à choisir les biens qu'il désire, le pauvre doit, lui, restreindre la quantité et la qualité de ce qu'il va pouvoir manger. On peut en conclure que l'on ne parle pas vraiment de la même chose dans l'un ou l'autre cas. D'abord parce que ce qui est dérangeant pour les premiers (les personnes avec un revenu assez élevé) est tout simplement catastrophique pour les seconds. Ensuite, et nous nous poserons la question en détail, si l'on réfléchit à partir de la population moyenne, peut-on véritablement parler de perte de pouvoir d'achat? Nous ne le pensons pas. Et nous le montrerons dans ces pages.

Concernant le public des CPAS, il nous semblait important de vérifier si leur allocation leur permettait de subvenir à leurs besoins ou, pour le dire autrement, en référence à la loi organique sur les CPAS¹, leur allocation leur permet-elle de vivre dignement?

Notre objectif dans cette étude est de mesurer le "pouvoir d'achat" du public des CPAS, d'estimer leur consommation, de repérer les problèmes liés à la consommation et d'établir une estimation de ce que devrait être une allocation minimum.

Rappelons que les trois fédérations de CPAS du pays, dans leur mémorandum fédéral de juin 2007 dénonçaient que "ni le revenu d'intégration ni les autres allocations sociales ne sont un rempart suffisant contre la précarité et l'exclusion. Au regard du coût de la vie, leur montant ne permet pas de mener une vie conforme à la dignité humaine".

C'est de ce constat que nous sommes partis dans cette étude, nous demandant si ce public n'était pas beaucoup plus exposé que la moyenne aux variations des prix?

¹ L.O., 8.7.1976, art. 1^{er}.

II. METHODOLOGIE

Nous avons mené deux types d'études distinctes mais complémentaires: l'une qualitative, l'autre quantitative. Nous ferons part ici de l'étude quantitative tout en mentionnant quelquefois des éléments que nous retrouverons dans la partie 2, à savoir l'étude qualitative. Cette dernière fera en effet l'objet d'un autre document qui va au-delà de la question du pouvoir d'achat, raison pour laquelle nous avons scindé les deux études.

1. La sélection des CPAS

Il s'agissait pour nous de rencontrer un échantillon de CPAS correspondant à la diversité rencontrée dans la réalité.

Nous avons dès lors pris attention à avoir une représentation:

- de chacune des provinces,
- de CPAS ruraux et urbains,
- selon la taille des CPAS.

Concrètement, pour l'enquête quantitative, nous avons sélectionné 15 CPAS. Pour l'enquête qualitative, 11 CPAS (dans 2 cas, plusieurs CPAS se sont mis ensemble pour former un groupe).

2. L'enquête quantitative

Nous avons établi un questionnaire assez long pouvant, selon nous, permettre une mesure de la réalité vécue par les bénéficiaires. Nous l'avons accompagné d'un mini mode d'emploi afin de nous assurer d'une homogénéisation des réponses.

70 enquêtes ont été remplies (à chaque fois le document était traité par un travailleur social et un bénéficiaire).

Chacune des enquêtes a demandé, en moyenne, une heure et demie pour être complétée.

Les septante personnes qui ont répondu au questionnaire présentaient des profils variés (famille, isolé, homme, femme, différents âges, urbaines, ruraux, etc.).

Nous avons dès lors une diversité des répondants qui nous permet de considérer que l'on touche un échantillon assez représentatif.

3. L'enquête qualitative

Sur base d'un questionnaire, Madame Xhaufaire, Chargée de mission à la Fédération des CPAS, a rencontré les bénéficiaires réunis en groupe.

- ⇒ chacun des groupes avait des particularités (groupe de femmes, groupe mixte avec des chômeurs, groupe de personnes âgées, groupe de personnes engagées par le biais de l'art. 60 par. 7) qui ont enrichi notre recherche;

- ⇒ les groupes étaient soit déjà constitués, soit ont été constitués par le CPAS. Dans ce cas, nous avons laissé libre le choix du CPAS. Les groupes étaient de petite taille afin de permettre un échange plus dynamique (moyenne de 6 personnes);
- ⇒ les profils rencontrés étaient très variables, très diversifiés. Ce qui a permis un éventail large, assez représentatif;
- ⇒ les groupes se sont réunis dans un lieu clos, en la seule présence de Madame Xhaufaire, Chargée de mission à la Fédération des CPAS;
- ⇒ chaque réunion s'est déroulée durant 3 heures en moyenne;
- ⇒ la parole était libre mais gérée au niveau du temps de manière à aborder l'ensemble du questionnaire.

III. LE POUVOIR D'ACHAT ET L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Si tout le monde s'entend pour dénoncer une perte du pouvoir d'achat dans notre société, il n'est pas sûr que tout le monde parle véritablement de la même chose.

Tout d'abord, il faut bien faire la distinction entre le coût de la vie et le pouvoir d'achat. Le premier concept, "coût de la vie", renvoie à l'index et, de manière générale, aux prix des biens et services dans une société donnée (ici, la Belgique). Le second concept, le pouvoir d'achat, renvoie quant à lui à la quantité de biens et services que l'on peut acheter au regard du revenu disponible. Ce sont bien deux notions totalement distinctes.

Or, généralement, la plupart des personnes ont un réflexe de base qui est de dire: "j'ai un euro et je peux acheter le bien A. Si demain, pour acheter le bien A il me faut un euro et 10 cents, mon pouvoir d'achat a baissé". En réalité, cela n'est vrai que si mon revenu est lui resté au même niveau.

Cette distinction est parfaitement décrite par Moati et Rochefort² et est loin d'être anecdotique ou purement intellectuelle. C'est tout le contraire. Il s'agit d'une question qui ouvre un débat sur les perceptions qu'ont les personnes de leur consommation, sur le niveau de vie, sur le bien-être (ou à l'inverse le mal-être), sur l'évolution des produits, des désirs de consommation, sur le rôle de la publicité, sur le rôle des pouvoirs publics, ... bref, c'est un énorme champ d'investigation qui s'ouvre et qui mérite d'être analysé.

Il est évident que nous ne pouvons pas dans cette étude embrasser l'ensemble de ces questions. Ce serait trop long et ce n'est d'ailleurs pas notre mission. Nous en aborderons certaines qui nous semblent essentielles pour comprendre le sujet qui est le nôtre:

- Il y a dans nos sociétés une précarité des salariés (de plus en plus d'incertitudes dans l'emploi, de plus en plus de temps partiels, de plus en plus de contrats à durée déterminée, etc.), ce qui fait dire par exemple à Robert Castel que l'on institutionnalise la précarité³.
Par ailleurs, 4,3 % de travailleurs belges sont pauvres⁴. Ces différents éléments créent un sentiment de peur et une confiance négative dans le futur. Ceci peut expliquer que dans l'estimation que font les personnes de leur pouvoir d'achat, ils ne se réfèrent pas tant à leurs ressources actuelles qu'à la fragilité de celles-ci au regard de l'avenir.
- Albert Hirschman, dans son livre "Bonheur privé, action publique"⁵, a montré que la consommation aboutissait à la frustration. Du moins pour les biens durables. Les biens alimentaires par exemple peuvent, bien entendu, engendrer de la déception et de la frustration; mais l'expérience décevante est alors rapidement intégrée. La déception s'élimine par elle-même. Il n'en va pas du tout de même pour les biens durables dont la valeur est plus grande ("de surcroît, les objets durables traînent en permanence sous nos yeux et rappelle de la façon la plus agaçante toutes les déceptions qu'ils ont

² Ph. Maoti, R. Rochefort, *Mesurer le pouvoir d'achat*, La Documentation française, Paris, 2008, p. 16.

³ R. Castel, "Repenser la protection sociale" in *Sciences humaines*, n° 168, février 2006, pp. 42-43.

⁴ A.-C. Guio, La pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie, in *Discussion Papers*, n° 0401, février 2004, IWEP.

⁵ A. O. Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, Fayard, 1983.

engendrées"). La déception est alors beaucoup plus difficile à "digérer".

Cette frustration, très probablement, conduit à une surconsommation. Il y a là comme un cercle vicieux. Les personnes recherchent la satisfaction par la consommation. Celle-ci s'accompagne de frustration. Il y a alors un autre achat qui sera nécessaire pour essayer de digérer la première frustration par un nouvel achat satisfaisant. Cette course à la satisfaction est aussi une course à la frustration. Les personnes, diversifiant et augmentant leurs achats, ont dès lors l'impression d'un pouvoir d'achat qui diminue quand en réalité c'est le type et le nombre d'achats qui augmentent.

Il faut mettre ceci en parallèle avec le phénomène de l'accélération de l'obsolescence. La durabilité des produits est de plus en plus courte. De même il devient de plus en plus difficile de réparer ces produits. On en arrive ainsi à une augmentation du volume des achats. "Cela oblige les firmes à inventer continuellement des besoins et des désirs nouveaux et leur conférer une valeur symbolique"⁶.

Ajoutons que dès lors qu'un bien devient accessible au plus grand nombre (prenons l'exemple du gsm), il devient généralement aussi un standard de consommation, et tout le monde va se sentir obligé de l'acheter. Il y a une forte pression sociale pour cela. Avec un même revenu, la consommation doit dès lors augmenter. Ce n'est pas le pouvoir d'achat qui est ici en cause, c'est l'attitude du consommateur et c'est la pression sociale.

Cette attitude de consommation était déjà parfaitement décrite par Marcel Boiteux, Directeur général d'EDF en 1972⁷, qui estimait qu'"il y avait belle lurette que l'on achète plus des habits mais de la mode. Le public n'achète plus des produits mais des satisfactions, des significations".

- On ne peut pas ignorer ce que Hirschman appelle la consommation de "rivalité sociale", ou ce que l'économiste allemand Thorstein Veblen appelait "la consommation ostentatoire". C'est-à-dire des achats qui sont effectués non pas par besoin, mais pour montrer aux autres qu'on tient son rang social ou que l'on est d'un niveau social supérieur⁸. La logique est ici encore celle de l'augmentation de consommation au-delà du nécessaire, avec comme conséquence une impression de perte du pouvoir d'achat mais qui ne correspond pas à la réalité.

- Ajoutons de manière rapide que nombre d'auteurs ont dénoncé le raccourci qui consiste à penser que le bonheur ou le bien-être est dans la consommation ou l'accumulation de richesse. Amartya Sen, Anat Itay ont, par exemple, été dans cette direction. D'autres chercheurs encore basent leurs études sur des indicateurs alternatifs, plus à même de mesurer le bien-être. C'est le cas par exemple du Professeur Ruut Veenhoven, de l'université de Rotterdam, qui tente avec beaucoup de sérieux et de compétence de mettre le bonheur en équation. Mais, plus officiellement, avec une reconnaissance internationale, c'est le cas du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) qui calcule un indice de développement humain (l'IDH). Pour ce qui nous concerne, dans une étude en cours, nous construisons des indicateurs de précarisation de la société, qui nous montrent que la richesse crée également de la précarité.

⁶ Cité par A. Gorz, *Ecologica*, Galilée, p.34, 2008.

⁷ Cité par A. Gorz, *Ecologica*, Galilée, p.93, 2008.

⁸ V. aussi Ph. Guibert, A. Mergier, *Le descenseur social. Enquête sur les milieux populaires*, Plon, 2006.

L'ensemble de ces études montre qu'il n'y a pas de parallèle évident entre accumulation de richesse et bien-être. Pourtant, on peut constater que la consommation est une mesure officielle de progrès dans nos sociétés. Que ce soit collectivement (par le PIB) ou même individuellement. Il y a donc une incitation institutionnelle à la consommation puisque le progrès et le bien-être sont assimilés à la consommation (c'est également le message véhiculé par la publicité dont l'objectif est bien de "provoquer la demande"⁹). Et les effets secondaires de cette consommation sont, on l'a mentionné, la déception et la frustration, mais également un sentiment de pouvoir d'achat en baisse.

- Dernier point d'importance que nous souhaitons mettre en évidence ici, c'est la pondération actuelle dans le calcul de l'index qui pose un sérieux problème. En effet, par exemple, le logement a une pondération de 6 % dans le calcul de l'index. Alors que l'on sait que son poids dans le budget des ménages des Wallons est de 25,9 %¹⁰. Nous verrons dans le point 5 que le budget des ménages bénéficiaires du revenu d'intégration consacré au logement est lui de 31,47 %. Il y a là une inadéquation entre la théorie et la réalité que nous proposons de modifier dans notre étude.
Il serait important que l'index colle davantage à la réalité.

D'une manière générale, à la lecture des différents auteurs qui ont étudié ce problème, on peut affirmer que ce qui change beaucoup, ce n'est pas tant notre pouvoir d'achat que nos standards de consommation et nos façons de consommer¹¹.

Prenons un exemple simple et éclairant. Auparavant, un ménage (disons un couple avec un adolescent) avait un téléphone fixe. Sa consommation était, admettons, de 25 € par mois. Aujourd'hui, chacun a un gsm. Si le couple a une consommation assez raisonnable, ils consomment au moins 25 € chacun. L'enfant a lui aussi un gsm qu'il recharge tous les mois (avec une carte de 15 €). Par ailleurs, ils ont conservé leur ligne fixe (pour le connexion internet) qui revient à près de 30 € par mois.

Voici donc un ménage qui sans véritablement s'en rendre compte est passé d'une consommation de 25 € par mois à 95 € par mois.

Aux différents points qui expliquent l'impression de perte de pouvoir d'achat dans la population en général¹², nous pouvons ajouter également un climat de méfiance économique généralisé. En effet, si l'on observe les indicateurs de confiance des consommateurs, ceux-ci ont une tendance à décroître (- 9 points en mai 2008)¹³ assez fort.

Si l'on observe les indicateurs européens de bien-être subjectifs¹⁴, ceux-ci vont dans la même direction. 11 % de la population sont entièrement pessimistes et 26 % sont assez pessimistes.

⁹ S. Resor, Président de la J.W. Thompson (la plus grande agence publicitaire des Etats-Unis) dans les années 1950 déclarait que les personnes ne se reconnaissent pas du tout dans le besoin d'une 2^{ème} voiture "à moins qu'on ne le rappelle avec insistance à leur attention. Ce besoin doit être créé dans leur esprit. Parfois, ils sont même hostiles à cette idée. Je considère la publicité comme une force d'éducation et d'activation capable de provoquer les changements de la demande qui nous sont nécessaires". Galbraith l'avait déjà dit: le consommateur est bien au service de la production.

¹⁰ CESRW, *Regard sur la Wallonie 2007 - CESRW 25 ans*.

¹¹ V. A. Quinet (dir.), Rapport de la Commission "Mesure du pouvoir d'achat des ménages", in *Documentation française*, 6.2.2008, pp. 5-6.

¹² Ph. Maoti et R. Rochefort montrent bien également que l'euro n'a pas eu d'impact sur le pouvoir d'achat en tant que tel, mais bien sur l'impression de perte de pouvoir d'achat.

¹³ V. statistiques BNB-Eurosystem, *Enquête auprès des consommateurs*, mai 2008.

¹⁴ EQLS, *Enquête paneuropéenne sur la qualité de vie*, 2003.

Tous ces éléments ne sont pas de nature à créer un climat enthousiaste dans notre société. Et au contraire, les personnes imaginent que demain sera plus difficile qu'aujourd'hui et cette impression pèse très certainement dans l'appréciation de leur possibilité d'achats.

Pour en revenir au pouvoir d'achat en tant que tel, ce que l'on peut dire avec certitude c'est que sur base des études faites en France¹⁵ ou en Belgique¹⁶, pour la plupart des personnes, si les prix des biens et services augmentent bel et bien (c'est-à-dire le coût de la vie), cela est généralement compensé par une hausse des revenus (si l'on calcule en fonction de la population moyenne).

Ce qui pose problème, c'est lorsque l'on dépasse le cadre des revenus moyens ... et en particulier lorsqu'on observe de plus près les ménages où les revenus disponibles sont les plus bas. Dans ces ménages, il est moins évident qu'une augmentation de revenu compense l'augmentation des prix.

Nous pensons même le contraire et c'est dans cette direction que nous avons souhaité mener cette étude.

¹⁵ Ph. Maoti, R. Rochefort, "Mesurer le pouvoir d'achat", in *La Documentation française*, 2008, p. 16.

¹⁶ Ph. Defeyt, *Indice des prix, indexation et pouvoir d'achat des ménages à petits revenus*, IDD, novembre 2007.

IV. L'INDEX EN BELGIQUE

Nous avons en Belgique deux indices de référence.

1. L'index, c'est-à-dire l'indice des prix à la consommation

C'est l'indice le plus connu. C'est aussi l'indice le plus commun. Bien que peu savent comment et de quoi il est constitué.

Pour calculer l'index, on détermine un ensemble de biens et services de référence (on parle alors des témoins). Lorsque l'on met ensemble tous les témoins, on parle alors généralement du "panier de la ménagère". 507 produits font partie de ce panier.

Ensuite, il faut mesurer l'évolution de ces témoins au cours du temps dans un espace donné (la Belgique pour ce qui nous concerne).

65 communes servent de référence. 3 relevés des prix se font par mois dans chacune de ces communes.

Ces communes n'ont pas toutes le même poids. En fonction de différents critères, on va donc leur octroyer une pondération.

Tel que présenté ici, le calcul peut paraître assez simple. Théoriquement, il l'est. Mais la réalité est toute autre. Moati et Rochefort¹⁷ d'une part et Philippe Defeyt¹⁸ d'autre part montrent très clairement la difficulté pratique liée à l'évolution des biens et services. Prenons un exemple très simple: que faire lorsque l'on suit un témoin qui disparaît du marché? Ou lorsque ce témoin est modifié (que ce soit pour son apparence ou pour son contenu). Soyons plus explicite encore: le pot de yaourt A fait partie des témoins. Il est suivi depuis des années comme produit "témoin". Puis, la firme qui produit A décide de ne plus commercialiser A. Que fait-on? Quelle que soit la solution adoptée, il y a bien une cassure dans la continuité des observations.

Deuxième exemple: le produit A n'est pas retiré du marché, mais il est modifié. Par exemple, on y ajoute des pêches en plus des cerises. Peut-on encore considérer que nous avons affaire au même témoin? C'est toujours bien le produit A mais sa composition a changé.

Troisième exemple: imaginons que dans les témoins il y ait un ordinateur. Le modèle d'ordinateur suivi a un prix qui diminue fortement au cours du temps. Mais, cet ordinateur, au fil des mois, n'est plus une référence pour les utilisateurs. Il est très vite dépassé et le produit de référence en matière informatique va contenir au fil des ans davantage de capacités, de gadgets, de logiciels, etc. Dès lors, si l'on suit l'ordinateur A, en effet son prix diminue. Mais il n'est plus une référence.

On voit bien par ces trois exemples concrets qu'il y a une marge entre la simplicité théorique et la complexité pratique. Et c'est face à cette complexité que les experts du ministère doivent apporter des réponses qui seront jugées plus ou moins satisfaisantes.

¹⁷ Ibidem.

¹⁸ Ph. Defeyt, *Pouvoir d'achat, index, indexation: qu'en penser, que faire?*, séminaire de politique économique, UCL, 22.1.2008.

2. L'indice santé

Depuis 1994, la Belgique calcule en parallèle avec l'indice des prix à la consommation, un indice santé. Il se calcule en partant des prix à la consommation dont on retire une série de biens:

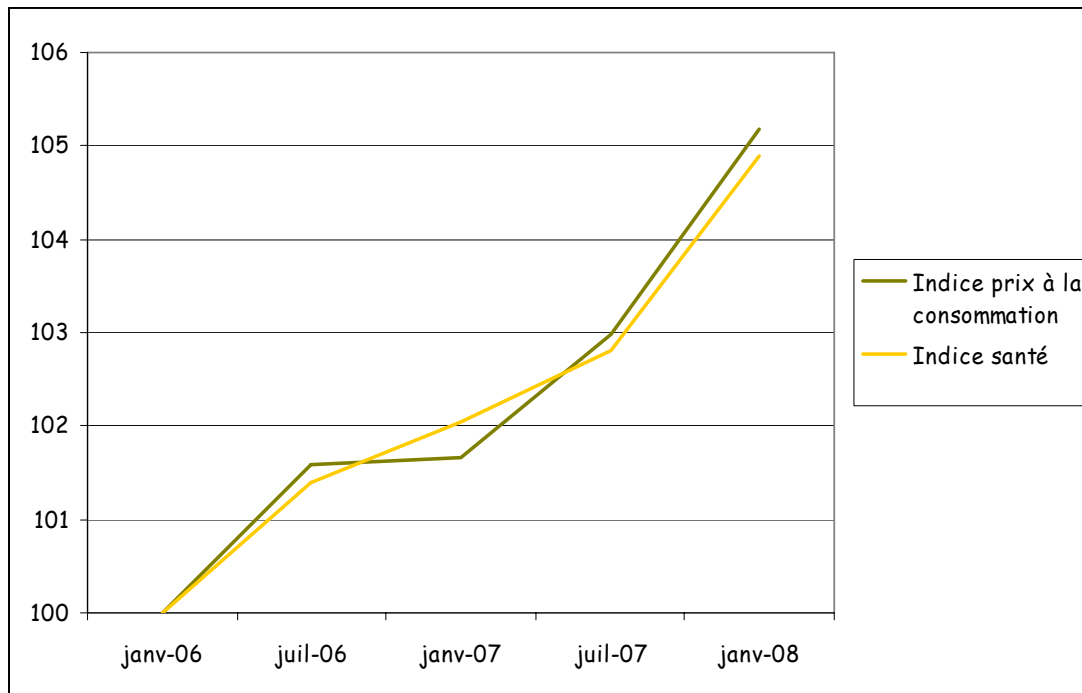
- les produits alcoolisés,
- le tabac,
- les carburants (à l'exception du LPG).

L'objectif de cet indice est "la sauvegarde de la compétitivité du pays, en limitant la croissance des coûts de la main-d'œuvre, ainsi que l'augmentation des loyers, des tantièmes d'administrateurs et de gérants et des rémunérations que reçoivent les personnes exerçant des professions libérales"¹⁹.

Depuis 1994, c'est cet indice qui permet l'indexation des salaires, des loyers, des allocations sociales, etc.

3. L'évolution des 2 indices

Voyons cette évolution en considérant que janvier 2006 est égal à 100.



L'indice santé, on s'y attendait, évolue de la même manière mais légèrement moins fort que l'index. Mais pour les deux indices, en deux ans la progression se situe aux alentours de 5 %. Elle est de 4,89 % pour l'indice santé et 5,18 % pour l'index. C'est une progression assez soutenue.

Nous verrons plus loin dans l'étude comment évolue l'indice qui est lié à la consommation d'un public précaire (voir XI, point 1).

¹⁹ SPF Economie, Direction générale statistiques et informations économiques, *L'indice des prix à la consommation, 2007*, p. 16.

V. STRUCTURE DES DEPENSES DES BENEFICIAIRES DU REVENU D'INTEGRATION

Il s'agit pour nous d'interroger un échantillon de bénéficiaires du revenu d'intégration de manière à connaître la répartition de leur allocation par type de consommation (nous tenons compte bien évidemment de toutes les recettes dont peuvent bénéficier les personnes).

Nous avons proposé les postes repris dans le listing ci-après.

Sur base de notre échantillon et en fonction de notre liste, on peut dire qu'en moyenne un revenu d'intégration se répartit de la manière suivante:

- le logement: 42,55 %²⁰,
 - la nourriture: 27,35 %,
 - les soins de santé: 4,15 %,
 - les vêtements: 3,45 %,
 - les frais de transports: 3,02 %,
 - le téléphone - communication: 2,47 %,
 - les taxes: 0,9 %,
 - les assurances: 2,32 %,
 - le tabac: 2,61 %,
 - l'alcool: 0,2 %,
 - les soins corporels: 2,20 %,
 - les loisirs, sport, culture: 1,39 %,
 - les frais liés aux animaux: 0,83 %,
 - les pensions alimentaires et autres contributions alimentaires: 0,37 %,
 - les frais liés à la formation et la recherche d'emploi: 0,53 %,
 - les crédits: 2,23 %,
 - l'épargne: 0,1 %,
 - autres: 8,09 %,
-
- les éventuelles aides supplémentaires accordées par le CPAS: 4,25 %,
 - les impayés permanents: 1,5 %.

Reprenons maintenant certains de ces points qui méritent une information supplémentaire.

1. Le logement²¹

42,55 % des moyens des bénéficiaires vont au logement au sens large (31,47 % sans les charges). Il y a néanmoins ici d'importantes remarques à faire. D'abord, il faut faire une distinction entre isolés et familles. Ensuite, entre logement social et autres. Voyons ces aspects de plus près.

²⁰ Il s'agit du logement comprenant les charges. Dans le détail, le logement: 31,47 %, l'eau: 1,76 %, le gaz: 1,34 %, l'électricité: 5,37 %, le mazout: 2,6 %. *En ce qui concerne l'énergie, l'étude ne tient pas compte de la hausse du coût de l'énergie qui a touché les ménages en 2008. De même, dans leur réponse, les ménages n'ont pas mentionné la part réelle du coût de l'énergie mais uniquement ce qu'ils en payaient (le CPAS prend également en charge une partie). Dès lors, il faut prendre ce chiffre comme un minimum.*

²¹ Spécifions que nous avons retiré du calcul du coût du logement 4 dossiers qui ne présentaient aucun frais ni pour le logement, ni pour les charges, ce qui très probablement correspond à des personnes propriétaires, mais la propriété n'exclut pas des charges ni même le revenu cadastral. Les réponses n'étaient dès lors pas utilisables dans notre enquête.

1.1. Les isolés

1.1.1. Isolés occupant un logement social

35,5 % des isolés occupent un logement social dont le coût moyen est de 218 € et dont les charges s'élèvent à 101 € en moyenne.

Il leur faut dès lors déboursier 319 € chaque mois pour leur logement. Au moment de l'enquête, le revenu d'intégration pour un isolé était de 683,95 €.

Le logement au sens large (charges comprises) absorbait 46,6 % de leur revenu d'intégration.

1.1.2. Isolés sans logement social

64,5 % des bénéficiaires isolés ne bénéficient pas de logement social et on doit alors remarquer que, pour eux, le coût du logement est beaucoup plus important, soit 352 €.

Par contre, il faut remarquer que dans 35 % des cas, les charges sont comprises, ce qui diminue considérablement le coût lié aux charges, qui est alors de 47,6 €.

On arrive à un coût moyen global de 399,6 € pour le logement au sens large, soit 58,4 % du montant du revenu d'intégration.

1.2. Les familles

1.2.1. Les familles dans un logement social

Tout comme pour les isolés, 35,4 % des familles bénéficient d'un logement social qui leur coûte en moyenne 299,8 € et dont les charges s'élèvent cette fois à 195,4 €. Soit un total de 495,2 €. Par rapport au revenu d'intégration ménage (qui était au moment de l'enquête de 911,93 €), cela représente 54,3 %.

1.2.2. Les familles sans logement social

64,6 % des familles vivent dans un logement qui n'est pas un logement social. Le coût de ce logement est en moyenne de 370 € et les charges s'élèvent à 131 €. Notons ici que seuls 13 % des logements ont les charges comprises.

Le coût global est dès lors de 501 €, soit 54,9 % du revenu d'intégration.

1.3. De manière générale

On ne peut faire ce genre d'étude sans prendre en considération, non pas le simple revenu d'intégration, mais l'ensemble des revenus des ménages. La photographie que nous proposons est dès lors celle d'une moyenne de l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête.

Dans cette moyenne, le revenu moyen est alors de 997,55 € par mois (il faut en effet prendre en considération par exemple les allocations familiales, les pensions alimentaires, etc.).

Sur notre photographie, un ménage moyen est composé de 2,08 personnes. Dans notre échantillon, nous sommes légèrement en-dessous de la composition moyenne d'un ménage wallon, qui est de 2,31 en 2005 (et considérons que ce chiffre diminue chaque année)²².

²² SPF Economie - Direction statistiques et informations économiques, *Taille moyenne des ménage pour 2005, 1998-2008.*

Et dans ce cadre, la part du logement est en effet de 31,47 % des 997,55 euros, auquel il faut ajouter les charges, soit 11,08 %.

Plus concrètement encore, le coût moyen d'un logement pour un bénéficiaire est de 313 € + 110 € de charges. Soit un total de 423 €.

Le poste logement au sens large (logement et charges) s'élève alors à 42,55 %. Notons la part respective du coût de l'électricité (5,37 %) et du mazout (2,6 %) de ces charges.

Il est intéressant de comparer ce poste à celui d'un Wallon moyen. Le Wallon moyen a un coût logement équivalent à 25,9 % de son budget²³. C'est un poste qui augmente fortement lorsque le revenu baisse. En effet, une famille aisée aura un coût qui avoisine plutôt les 20 %. Les ménages les plus pauvres allant jusqu'à 36,8 %²⁴.

Pour être complet, ajoutons encore que 6 % des ménages bénéficiaires habitent leur propre logement. En Région wallonne, en 2001 (enquête sur les ménages), 68,1 % des logements sont occupés par leur propriétaire, copropriétaire ou usufruitier²⁵.

2. La nourriture

Ce poste consomme 27,35 % en moyenne du revenu d'intégration, soit encore pour présenter une image plus parlante une dépense par personne et par mois de 136 €.

En comparaison avec la population moyenne wallonne, le chiffre wallon²⁶ est pour les postes nourriture, boissons et tabac de 16,1 %. Si l'on cumule les mêmes postes pour les personnes de notre échantillon, nous avons 30,16 %.

Il est évident qu'une très grosse part du budget d'un ménage bénéficiaire du revenu d'intégration est consacré au poste "alimentation", ce qui rend ces ménages particulièrement sensibles aux augmentations des prix des denrées alimentaires.

3. Les soins de santé

C'est un poste qui correspond à 4,15 % du budget des ménages pauvres.

Au niveau wallon²⁷, nous avons 4,7 %. On pourrait alors considérer qu'un ménage pauvre n'est pas si éloigné de la moyenne. C'est vrai, si ce n'est que l'accès aux soins et dépenses santé est différent. Le public précaire attend longtemps avant d'aller voir un médecin ou un spécialiste et ses problèmes sont alors généralement très importants. C'est en outre un poste où le CPAS intervient très régulièrement pour régler en partie la note.

²³ CESRW, *Regard sur la Wallonie 2007 - CESRW 25 ans*.

²⁴ INS, *Enquête sur le budget des ménages*, 2005.

²⁵ SPF Economie - Direction statistiques et informations économiques, *Enquête 2001 - Résultats concernant les logements*, 1998-2008.

²⁶ CESRW, *Regard sur la Wallonie 2007 - CESRW 25 ans*.

²⁷ Ibidem.

4. Le téléphone et le transport

Au niveau wallon, dans l'étude du CESRW, les postes transport et téléphone sont cumulés et représentent 16 %. Si nous cumulons ces deux postes dans notre étude, nous obtenons 6,47 %. On est très loin de la moyenne wallonne pour ces postes.

5. Les loisirs, le sport, la culture

C'est un poste qui correspond à 1,39 % du budget.

L'enseignement et ce poste occupent 8,5 % dans la moyenne wallonne. Cumulés, ici, cela donne 2,66 %. Les ménages les plus pauvres ont trop peu de moyens pour accorder à ces postes l'importance qu'ils méritent. En effet, et l'un et l'autre poste contribuent à améliorer quantitativement et qualitativement l'instruction des personnes²⁸.

6. Les frais de formation/recherche d'emploi

C'est un poste qui correspond à 0,53 % du budget. Notons toutefois que notre échantillon reprenait des personnes d'horizons différents, notamment des personnes âgées, des femmes avec bébé, des personnes éloignées de l'emploi, des personnes à la recherche active d'un emploi et des personnes ayant trouvé un emploi (art. 60 par. 7) via le CPAS. Tous ne sont donc logiquement pas à la recherche d'un emploi.

Reste trois postes importants.

7. L'épargne

On s'en doute très peu ont une épargne. Sur l'ensemble de nos questionnaires, seuls quatre ménages ont l'occasion de faire une épargne. Cette épargne est très irrégulière et représente 0,1 % du budget (soit 1 € en moyenne). Il s'agit de familles (femmes avec enfant(s)). On peut raisonnablement estimer, en nous référant à l'enquête qualitative, qu'il s'agit d'une épargne en vue d'offrir un cadeau aux enfants ou une épargne qui vise à prévoir le "coup dur". Cette épargne sera rapidement consommée.

8. Les impayés permanents

Impossible pour les bénéficiaires de faire face à leurs besoins. En moyenne, par ménage et par mois, ils ont un impayé qui correspond à l'équivalent de 1,5 % du budget, soit 14,9 € par mois.

²⁸ On peut s'en rendre compte p.e. à la lecture de Esping-Andersen G., Palier B., *Trois leçons sur l'Etat-providence*, Seuil et la République des idées, 2008.

9. L'aide accordée par le CPAS

En plus du revenu d'intégration, par ménage et par mois, l'aide est de 42,4 €.

Nous devons davantage expliquer ce poste. Nous ne reprenons ici, bien entendu, que les bénéficiaires ayant rempli notre enquête. Et les montants reflètent les cas où les CPAS interviennent régulièrement. Dès lors, le bénéficiaire qui a été aidé il y a 3 ou 4 mois ne l'a pas indiqué. Ce poste est, on s'en doute beaucoup plus important en réalité.

Mettons en évidence 3 points:

- étant donné les montants actuels des revenus d'intégration, les CPAS doivent en parallèle intervenir sur fonds propre afin de permettre aux personnes d'espérer équilibrer leur budget;
- de plus en plus souvent, pour compenser des difficultés réelles auxquelles doivent faire face les bénéficiaires, le Gouvernement opte pour une politique d'aide sectorielle plutôt qu'une hausse des revenus d'intégration. Le résultat est dès lors une augmentation des aides du CPAS (directes ou indirectes);
- de plus en plus de personnes n'étant pas dans les conditions du revenu d'intégration viennent demander une aide au CPAS. Il s'agit par exemple des chômeurs, des handicapés, des pensionnés, etc.

Ces personnes peuvent dépasser les 50 % (voire dans certains cas 75 %) du nombre de ceux qui obtiennent habituellement une aide du CPAS. Ce chiffre est impressionnant et relate bien une précarisation générale dans la société.

Il est important de dire ici que cela met en très grande difficulté les CPAS. Pour la Wallonie (mais la réalité est la même dans les trois Régions du pays), dans la grosse majorité des cas²⁹, à chaque fois que le CPAS dépense 1 € pour un revenu d'intégration ou une aide sociale équivalente au revenu d'intégration, il reçoit du Fédéral 0,50 €. Et les 0,50 € autres sont issus de la poche du CPAS ... donc de la commune.

Cependant, à chaque fois qu'un CPAS octroie une aide sociale particulière, c'est 100 % sur fonds propre.

On place ainsi les CPAS dans une situation telle que la qualité des services risque à un moment de se faire ressentir, ainsi que la diversité de ces services et ce au détriment des citoyens. La politique fédérale est irresponsable en déplaçant le coût (et la responsabilité) au niveau local.

²⁹ A l'exception des CPAS de grande taille qui perçoivent un remboursement de 60 % ou 65 %.

VI. LES LIEUX D'ACHAT

Le lieu d'achat n'est pas innocent et permet une meilleure compréhension des comportements des personnes précaires.

Les achats se font le plus souvent dans des hard discounts, c'est-à-dire des modes de distribution essentiellement alimentaire basés sur une pratique de bas prix obtenus en diminuant considérablement les services, en limitant la publicité, les emballages et avec une présence très limitée de produits de marque. On peut citer à titre d'exemple les magasins Lidl, Aldi, Leader Price, etc.

La fréquentation des hard discounts:

- 42 % des bénéficiaires y vont régulièrement,
- 5 % des bénéficiaires y vont rarement,
- 5 % des bénéficiaires n'y vont jamais.

Ensuite, viennent les grandes surfaces (GB, Delhaize, etc.):

- 16 % des bénéficiaires y vont régulièrement,
- 22 % des bénéficiaires y vont rarement,
- 11 % des bénéficiaires n'y vont jamais.

Les autres types de points de vente sont beaucoup moins fréquentés.

C'est le cas des banques alimentaires où 42 % des personnes interrogées déclarent ne jamais y aller.

Le fait que les bénéficiaires fassent leurs achats dans des hard discounts est une donnée très importante dans notre recherche. En effet, comme nous l'avons mentionné dans la définition, ces distributeurs réduisent au maximum les frais de publicité, de personnel, d'emballage, etc.

Dès lors, la marge de manœuvre du magasin, lors d'une hausse du prix des matières premières, est très réduite et le produit augmente dès lors **proportionnellement** davantage que dans d'autres magasins. Les bénéficiaires en ressentent forcément très rapidement les effets.

Notons cependant que plus de 80 % des CPAS sont dans des communes rurales. Communes où l'on ne trouve pas nécessairement de grandes surfaces ou des "hard discounts". Dans nombre de cas, les bénéficiaires devront se contenter de petites épiceries et ils subiront alors davantage encore les hausses de prix.

VII. ACHATS DE BIENS DURABLES

Un bien durable est un bien qui n'est pas détruit lors de son utilisation. Son usure se fait sur le long ou très long terme. Par cette question, nous visions les biens liés à l'équipement du foyer. Nous voulions savoir si, durant les 12 mois précédant l'enquête, les personnes avaient acheté un tel bien.

Il ressort que 23,7 % des personnes ont acheté des biens durables.

Quels types de biens ont été achetés? Citons:

- machine à laver,
- télévision,
- lit,
- séchoir,
- frigo,
- gsm,
- lecteur dvd,
- salle à manger,
- cuisinière.

32 % ont été achetés en seconde-main.

32 % dans un magasin d'électroménager.

Et 25 % en grande surface (les 11 % restant n'ont pas indiqué le lieu d'achat).

25 % ont reçu une aide pour faire face à cet achat. Cette aide est partiellement prise en charge par le CPAS. Mais également par la famille.

Une seule personne a fait un crédit pour son achat.

On voit qu'il s'agit bien pour l'essentiel des biens d'utilité première. Quant à la tv, le gsm et le lecteur dvd, on peut estimer qu'ils sont aujourd'hui devenus des biens "standards" ... il semble difficile de ne pas penser qu'il s'agit d'un bien courant. L'état de besoin évolue avec le temps.

VIII. LES GSM

47 % des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête (c'est-à-dire des adultes) ont un GSM. Pour 25 % d'entre eux, il s'agit de leur premier GSM. 75 % par contre en avaient déjà un.

Les GSM sont relativement neufs. 80 % ont moins de trois ans.

Il faut cependant constater qu'une grande part de biens durables est très rapidement obsolète. Non qu'ils subissent une usure physique mais plutôt se retrouvent "déclassés" par l'évolution technologique ou par les effets de mode liés à l'objet même. Il en va ainsi par exemple pour les ordinateurs, les téléviseurs ou les gsm.

IX. LES VETEMENTS

Les bénéficiaires vont davantage dans les "magasins mixtes" (les magasins Trafic, Wibra, Zeeman, etc.). Ils s'y rendent dans 30 % des cas.

Dans 21 % des cas, ils vont plutôt dans les magasins de seconde-main (ceci dit, une réponse n'était pas exclusive et généralement les personnes ont différents lieux d'achat).

16 % vont également dans des chaînes spécialisées (H&M, Zara, etc.).

Sans surprise, c'est pour les enfants que les bénéficiaires consacrent le budget le plus important pour ce poste (comme pour les autres).

Le moment choisi pour faire l'achat de vêtements est là encore sans surprise, puisqu'ils privilégient le moment des soldes (57 % des cas).

X. LES CREDITS

Seuls 13 % ont déjà fait une demande de crédit. Et la moitié (6,5 %) de ces demandes a été positivement reçue. Cela reste relativement faible et souvent éloigné de l'image généralement répandue du public des bénéficiaires. Pourtant, contrairement aux idées reçues, les ménages surendettés sont rarement les bénéficiaires du revenu d'intégration. Ceux-ci représentent uniquement "6,47 %" de l'ensemble des dossiers³⁰ de surendettement.

³⁰ Observatoire du crédit et de l'endettement, *Prévention et traitement du surendettement en Région wallonne*, Rapport d'évaluation, 2006, p. 59.

XI. EVOLUTION DU PANIER DE LA MENAGERE ... PAUVRE

1. Création d'un index-précarité

Nous avons, comme pour l'index, créé un panier des produits les plus consommés par les bénéficiaires. 137 produits ont été sélectionnés. Ensuite, au vu de la consommation réelle, nous avons réduit cet échantillon de produits à 74 que nous avons alors suivi depuis le 1^{er} janvier 2006.

Prenons un exemple de notre démarche: la consommation des féculents.

Nous avons dans le listing repris de manière générale le riz, les pommes de terre³¹, les pâtes, le pain, la farine, les raviolis en boîte, et nous laissons un poste "autre" où les bénéficiaires pouvaient nous faire part d'autres types de consommation de féculents. Certains l'ont fait, mais cela représentait une très petite minorité, aussi nous n'avons rien ajouté à notre liste de départ. Nous avons demandé aux bénéficiaires, pour chacun des biens, de nous dire s'ils en consommaient ou non. Et si oui, de nous dire la quantité consommée par semaine, mois ou année.

Nous avons répété cette opération avec chacun des postes (féculent, viande, poisson, produits laitiers, etc.). Nous avons alors déterminé, en fonction de la consommation effective, le poids de chacun de ces grands postes et nous avons également créé une pondération pour chacun des produits.

Prenons un exemple concret de notre pondération:

- le poste nourriture dans la consommation totale représente 27,35 %,
- à l'intérieur du poste consommation de nourriture, le poste "fruits" représente 10 %,
- à l'intérieur de ce poste "fruits", les pommes représentent 40 %.

Nous avons, bien entendu, créé une pondération pour chacun des postes.

Nous avons considéré qu'en janvier 2006, l'ensemble de ces postes était égal à 100 et nous avons observé l'évolution des prix de chacun des produits au cours du temps. Nous avons reproduit cette observation tous les 6 mois.

2. L'indice pauvreté et son évolution

Nous avons ainsi créé un indice des prix à la consommation pour les produits utilisés par les bénéficiaires:

janvier 2006	juillet 2006	janvier 2007	juillet 2007	janvier 2008
100	104,5	105,4	108,2	109,8

L'évolution est assez forte puisqu'en deux ans celle-ci est de près de 10 % (9,8 %).

Cela prouve que dès lors que l'on regarde de plus près la consommation des personnes les plus pauvres, celle-ci n'évolue pas comme le fait l'index ou même l'indice santé mais de manière beaucoup plus prononcée. Ces personnes sont, par le fait même d'avoir un budget réduit, très sensibles à l'évolution des prix. Mais les produits consommés eux-mêmes sont des produits qui

³¹ Par facilité, nous avons ensuite reporté ce produit dans les "légumes".

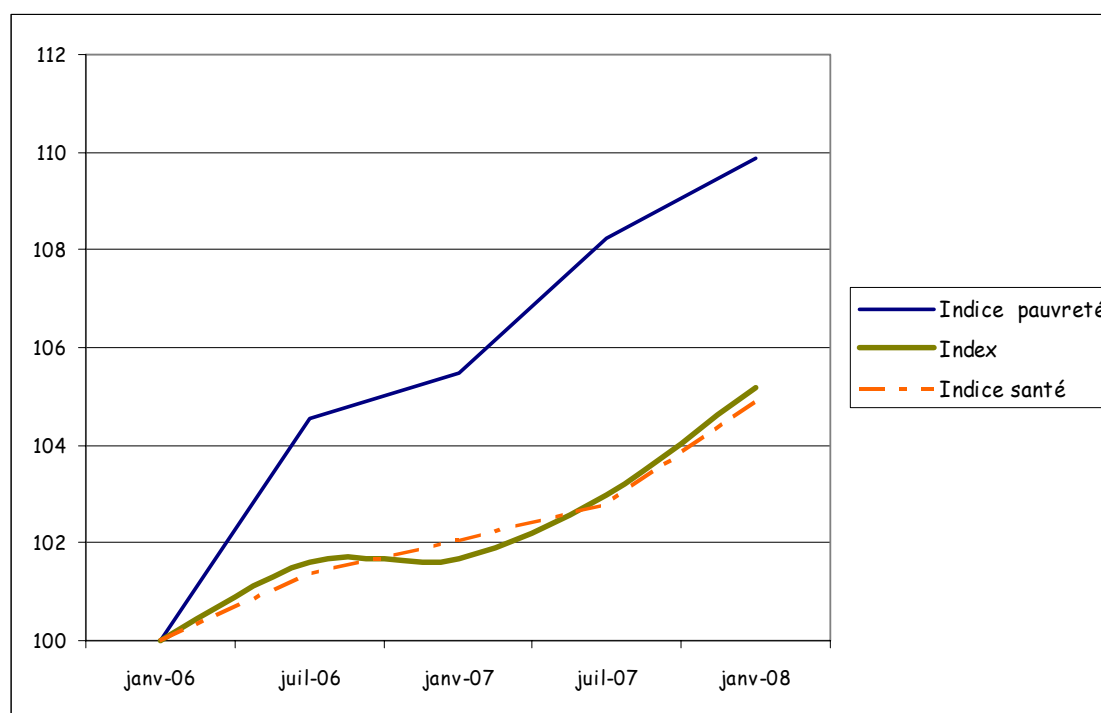
voient leur évolution plus soutenue que la moyenne générale (p.e. le prix des céréales a beaucoup augmenté ces derniers temps. Or, une part importante de leur budget "nourriture" est consacrée à ce poste). Les bénéficiaires sont donc doublement sensibles à une augmentation des prix.

3. Comparaison des différents indices

Si l'on compare cet "index pauvreté" aux deux indices classiquement utilisés en Belgique, à savoir l'index et l'indice santé, nous avons les chiffres suivants:

	janvier 2006	juillet 2006	janvier 2007	juillet 2007	janvier 2008
Indice précarité	100	104,55	105,46	108,23	109,86
Index	100	101,59	101,66	102,99	105,18
Indice santé	100	101,39	102,04	102,80	104,89

Graphiquement, cela peut être plus éclairant:



Que peut-on en retirer comme enseignement?

On le voit, même si l'évolution de l'indice santé est très légèrement inférieure à celui de l'index, les deux indices évoluent de manière assez identique. Ce n'est pas le cas du nouvel indice que nous avons créé. Celui-ci évolue beaucoup plus rapidement.

Il y a un effet concret et immédiat à cela: dès que les prix augmentent, c'est dans la consommation des biens indispensables que cette augmentation se fait le plus ressentir. Les personnes les plus défavorisées sont dès lors les premières touchées.

4. Evolution index et revenu

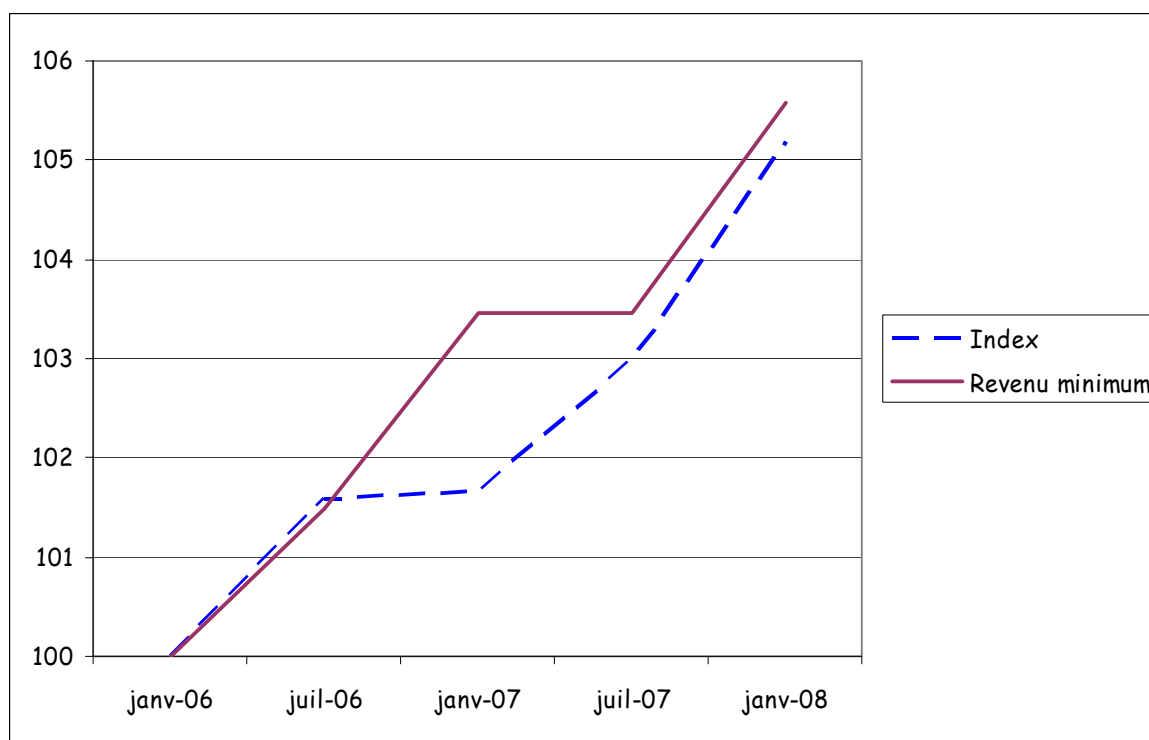
L'idéal aurait été de calculer l'évolution conjointe du revenu moyen par rapport à l'index pour montrer que d'une manière générale, pour la population moyenne, on ne peut pas à proprement parler d'une perte de pouvoir d'achat.

Le revenu moyen dépend des années d'imposition antérieures. Nous n'avons dès lors pas les chiffres pour comparer avec les évolutions récentes des indices. A défaut, nous avons pris le revenu minimum garanti³².

Comme pour les autres indices, nous considérons que 2006 = 100.

	janvier 2006	juillet 2006	janvier 2007	juillet 2007	janvier 2008
Index	100	101,59	101,66	102,99	105,18
Revenu minimum	100	101,49	103,46	103,46	105,58

Graphiquement, cela donne ceci:



Le revenu moyen aurait marqué davantage encore la tendance, mais cette tendance est déjà présente avec le salaire minimum et nous nous en contenterons ici.

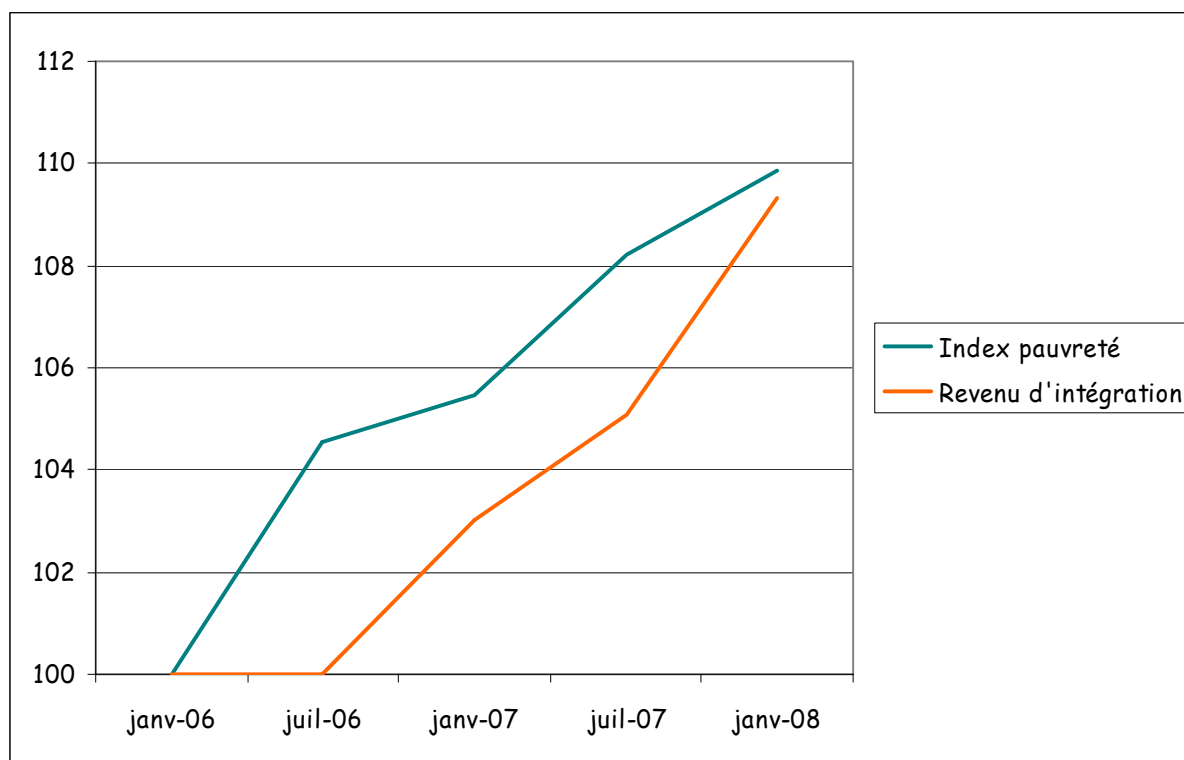
Si l'on compare l'évolution du revenu minimum à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, on ne peut que constater que les prix augmentent comme tout le monde le sait et le dit. La vie devient effectivement plus chère pour tout le monde. Néanmoins, le revenu compense cette croissance du coût. Il n'y a donc pas, contrairement à ce que tout le monde dit, une diminution du pouvoir d'achat.

³² Si l'on peut raisonnablement prendre ce revenu comme référence, il faut néanmoins être conscient qu'une personne bénéficiant d'un salaire minimum garanti est elle aussi très sensible à toute augmentation des prix.

5. Evolution du revenu d'intégration et de l'index-précarité

	janvier 2006	juillet 2006	janvier 2007	juillet 2007	janvier 2008
Index précarité	100	104,55	105,46	108,23	109,86
Revenu d'intégration	100	100	103,02	105,08	109,33

Graphiquement, cela donne ceci:



On voit par contre ici que le revenu d'intégration ne couvre pas l'augmentation des prix pour les produits de base achetés par les bénéficiaires.

On peut dès lors affirmer que pour les bénéficiaires du revenu d'intégration il y a véritablement une perte de pouvoir d'achat. Et celle-ci est d'autant plus grave que les bénéficiaires, nous l'avons vu, ont une consommation très limitée et où leurs achats correspondent à l'indispensable. La moindre augmentation dans les prix aggrave leur déjà très grande précarité.

Pour être précis et complet, nous devrions appliquer l'index pauvreté à toute catégorie de personnes qui a un revenu inférieur au revenu moyen ou à tout le moins à ce que nous avons considéré dans notre étude (partie 2, III, 2.1.) comme un revenu de dignité, soit 1 113 € (net).

Pour ces revenus, on peut considérer qu'il y a bel et bien une perte de pouvoir d'achat.

6. Au-delà du concept de pouvoir d'achat, la capacité d'acheter

Nous avons bien dit que le pouvoir d'achat était un rapport entre les prix et le revenu et plus spécifiquement le rapport de l'évolution du premier par rapport au second. Si l'on raisonne en moyenne (et l'index est calculé "en moyenne"), nous pouvons dire que le pouvoir d'achat ne diminue pas.

Néanmoins, nous ne disons pas pour autant que la **capacité d'acheter** soit suffisante. En effet, la notion de pouvoir d'achat montre l'évolution des prix par rapport à un revenu, sans pour autant analyser ce revenu de départ. Et nous pensons qu'il faut ici faire une distinction entre les bas revenus et les hauts revenus.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les nouveaux standards de consommation qui, eux, même s'ils ne font pas diminuer le pouvoir d'achat, viennent alourdir le coût de la vie par l'augmentation des achats (ex.: PC, gsm, télévision, ...) et mettent en évidence la capacité (ou l'incapacité) à y faire face.

Dans une précédente étude sur les pièges à l'emploi³³, nous estimions que des aides devaient être octroyées, non plus en fonction d'un statut (revenu d'intégration, chômage, etc.), mais en fonction d'un seuil de revenu en-dessous duquel nous considérions qu'il y avait lieu d'intervenir. Nous prenions l'exemple de 1 500 € bruts par mois. Nous pourrions utiliser cette référence comme le seuil en-dessous duquel on utiliserait non plus l'index, mais l'indice-précarité. Pour ces revenus, nous aurions alors un pouvoir d'achat négatif. Pour ces revenus, nous pensons que la capacité d'acheter est problématique et qu'il y a lieu d'y prêter une plus grande attention.

³³ R. Cherenti, *Analyse 2008 des pièges à l'emploi*, décembre 2007

XII. CONCLUSION

Nous avons vu, le long de cette première partie de notre étude, que les bénéficiaires ne savent pas vivre avec leur revenu habituel. En effet, nous montrons dans cette étude:

- qu'ils ont un impayé permanent de 14,9 € par mois en moyenne,
- que le CPAS était de plus en plus sollicité par les bénéficiaires (mais aussi par l'ensemble de la population qui a des revenus modestes) et qu'en tout cas, le CPAS intervenait en moyenne pour 42,4 € par mois et par ménage.

Nous avons également vu que si le pouvoir d'achat n'a pas diminué, cela ne remet pas en question qu'il y ait pour les revenus inférieurs aux revenus moyens un véritable problème de capacité d'acheter.

La deuxième partie de l'étude nous montrera que leur consommation est réduite au strict minimum, et qu'elle est souvent de très basse qualité. Dès lors, non seulement il leur est impossible de faire face à leurs besoins élémentaires, mais en plus, ils sont très sensibles à la moindre augmentation des prix. Et nous avons montré que "l'indice précarité" évoluait beaucoup plus rapidement que l'index.

Les achats des bénéficiaires se font en majorité dans des magasins beaucoup plus sensibles à la moindre augmentation des matières premières (p.e. céréales) car ces magasins proposent des produits où les coûts sont réduits au maximum (peu de publicités, peu d'emballages, peu de personnel, etc.), dès lors ces produits augmentent proportionnellement plus fort que dans les autres magasins.

A la lecture de ces différents éléments, nous ne pouvons que rappeler qu'il est impossible de vivre dignement avec pour seule rentrée le revenu d'intégration. Concrètement, cela veut dire que les bénéficiaires vivent mal.

Et c'est la raison pour laquelle les 3 Fédérations de CPAS du pays demandent, dans leur mémorandum fédéral, une augmentation du revenu d'intégration. Mais n'oublions pas également une demande essentielle des fédérations: un financement à 90 % des revenus d'intégration, sans quoi la difficulté des CPAS et des communes aura des conséquences en cascade sur l'ensemble des bénéficiaires et, nous l'avons vu, sur tous ceux qui ont un revenu faible et en sont amenés à s'adresser aux CPAS. Ce sont en effet les citoyens qui doivent être traités équitablement. Or, la politique actuelle tend à localiser la solidarité et ainsi faire payer la politique de lutte contre la pauvreté aux personnes les plus pauvres.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
I. INTRODUCTION	4
II. METHODOLOGIE	5
1. <i>La selection des CPAS</i>	5
2. <i>L'enquête quantitative</i>	5
3. <i>L'enquête qualitative</i>	5
III. LE POUVOIR D'ACHAT ET L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION	7
IV. L'INDEX EN BELGIQUE	11
1. <i>L'index, c'est-à-dire l'indice des prix à la consommation</i>	11
2. <i>L'indice santé</i>	12
3. <i>L'évolution des 2 indices</i>	12
V. STRUCTURE DES DEPENSES DES BENEFICIAIRES DU REVENU D'INTEGRATION	13
1. <i>Le logement</i>	13
1.1. <i>Les isolés</i>	14
1.1.1. <i>Isolés occupant un logement social</i>	14
1.1.2. <i>Isolés sans logement social</i>	14
1.2. <i>Les familles</i>	14
1.2.1. <i>Les familles dans un logement social</i>	14
1.2.2. <i>Les familles sans logement social</i>	14
1.3. <i>De manière générale</i>	14
2. <i>La nourriture</i>	15
3. <i>Les soins de santé</i>	15
4. <i>Le téléphone et le transport</i>	16
5. <i>Les loisirs, le sport, la culture</i>	16
6. <i>Les frais de formation/recherche d'emploi</i>	16
7. <i>L'épargne</i>	16
8. <i>Les impayés permanents</i>	16
9. <i>L'aide accordée par le CPAS</i>	17
VI. LES LIEUX D'ACHAT	18

VII. ACHATS DE BIENS DURABLES	19
VIII. LES GSM	19
IX. LES VETEMENTS	19
X. LES CREDITS	20
VIII. EVOLUTION DU PANIER DE LA MENAGERE ... PAUVRE	21
1. Création d'un index-pauvreté	21
2. L'indice pauvreté et son évolution	21
3. Comparaison des différents indices	22
4. Evolution index et revenu	23
5. Evolution du revenu d'intégration et de l'index-pauvreté	24
6. Au-delà du concept de pouvoir d'achat, la capacité d'acheter	25
XII. CONCLUSION	26